

Préambule au Conseil municipal du mardi 2 mars 2010

Le maire a bien sûr ouvert **sur la tempête Xynthia**.

Si elle a fait de nombreuses victimes en France, seuls des dégâts matériels ont été constatés sur notre commune, principalement dûs à la montée des eaux, dans les secteurs de Plagne, Port-Neuf, chemin de Labry, Terrefort. Toute la journée de dimanche, le maire, accompagné des adjoints Célia Monseigne, Alain Michaux et Michel Arnaud, se sont rendus sur les zones sinistrées. Patrice Gallier et Hervé Gagner sont intervenus avec les services techniques pour procéder à la mise en sécurité et au nettoyage des voies publiques. Les sapeurs pompiers, qui sont intervenus chez les particuliers, et la gendarmerie, ont également été remerciés.

La situation à risques du camping de Port-Neuf a été de nouveau signalée au Préfet.

L'inspection des digues des différents ouvrages permettant le drainage des zones inondables devra rapidement être faite.

Les déclarations des sinistrés doivent être faites auprès de la Mairie avant le jeudi 4 mars, 17h, pour que le Préfet puisse demander l'Etat de catastrophe naturelle.

Nuisances sonores générées par le ball-trap

Le 29 janvier a eu lieu une réunion de concertation, à l'initiative du Maire, réunissant la Sous-Préfecture, la gendarmerie, la DDASS, la DRDJS, les chasseurs, et l'association pour la suppression des nuisances. Les chasseurs ont proposé de ne plus organiser que 2 manifestations de 1 jour et demi : cette proposition, refusée par l'association, a néanmoins été acceptée par la gendarmerie et la mairie, et c'est la DRDJS qui statuera au final. Les riverains seront informés des dates retenues.

Reconstruction de la Maison de retraite

Le Conseil d'Administration de la maison de retraite réuni le 13 février a validé le programme technique détaillé, en présence de la DDASS et du Conseil général. Le concours d'architecture va être lancé. Les travaux pourraient débuter fin 2011.

Semaine de la citoyenneté

Elle aura lieu du 3 au 8 mai prochain, à l'initiative du CISPD. Le lycée Cousteau, le collège de Peujard, les écoles primaires du canton avec le SMICVAL, la Mission Locale, le cinéma Le Magic avec ARTEC, la Communauté de Communes, la Commune de Saint-André de Cubzac, la Médiathèque, s'impliqueront dans cette opération.

Rencontre citoyenne de Robillard

De nombreux citoyens sont venus faire part de leurs attentes en matière d'aménagement, de voirie, de sécurité, d'embellissement de la ville. (Voir le compte-rendu sur notre site).

En fonctions des possibilités financières de la commune, certaines propositions pourront être prises en compte.

Terrains du Bouilh

Le 20 février, la Préfecture a transmis l'ordonnance d'expropriation pour cause d'utilité publique. La commune est donc propriétaire des terrains.

Le Tribunal, à l'audience du 15 avril, fixera les indemnités d'expropriation.

Le maire a remercié ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce dossier, tout en déplorant que la négociation amiable souhaitée n'aie pas pu aboutir.

Le dossier de permis de construire est en cours d'instruction, et la phase de réalisation de la plaine des Sports va maintenant pouvoir rapidement se mettre en place.

Révision simplifiée du PLU

L'enquête Publique sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme aura lieu du 15 mars au 16 avril, dans le cadre de la réalisation de la ZAC de Bois-Milon.

Village de Marques

Déclaration « in extenso » du Maire Laurent Ricci

« Comme vous le savez, le projet de Villages des Marques porté par la SAS Parc du Cubzac, ne verra pas le jour vaincu par les commerçants bordelais et la crise économique.

Aujourd'hui, les fossoyeurs, les donneurs de leçon et les vendeurs d'idées se relaient pour expliquer les raisons de cet abandon et proposer une vision plus utopiste que concrète de l'avenir.

L'aménagement de la ZAC Parc d'Aquitaine ne peut se faire actuellement que dans le strict respect du dossier de réalisation approuvé de la ZAC et des dispositions du PLU applicables à la zone. Cela signifie que les projets qui n'entreraient pas dans ce cadre ne peuvent pas, aujourd'hui, être réalisés.

Cela signifie qu'il faudrait alors relancer une procédure de ZAC et une révision de PLU, ce qui suppose de longs mois de travail et de nouveaux recours possibles.

Dire autre chose serait mentir aux Cubzaguaises et aux Cubzaguais.

Alors, oui, il faut agir concrètement et revoir la gouvernance, dans un souci de transparence et d'efficacité.

Oui, la Commune de Saint-André-de-Cubzac doit jouer pleinement son rôle.

Oui, aux projets qui génèrent de l'emploi.

Oui à tout cela, mais ne laissons pas croire aux Cubzaguaises et Cubzaguais que mettre en place une cellule de crise, créer une pépinière et un hôtel pour PME/PMI et recruter un chargé d'affaires, c'est apporter une réponse immédiate à la situation de crise à laquelle nous sommes confrontés.

Tous ensemble, œuvrons pour rechercher des investisseurs susceptibles de concrétiser des projets pérennes, dans les meilleurs délais.